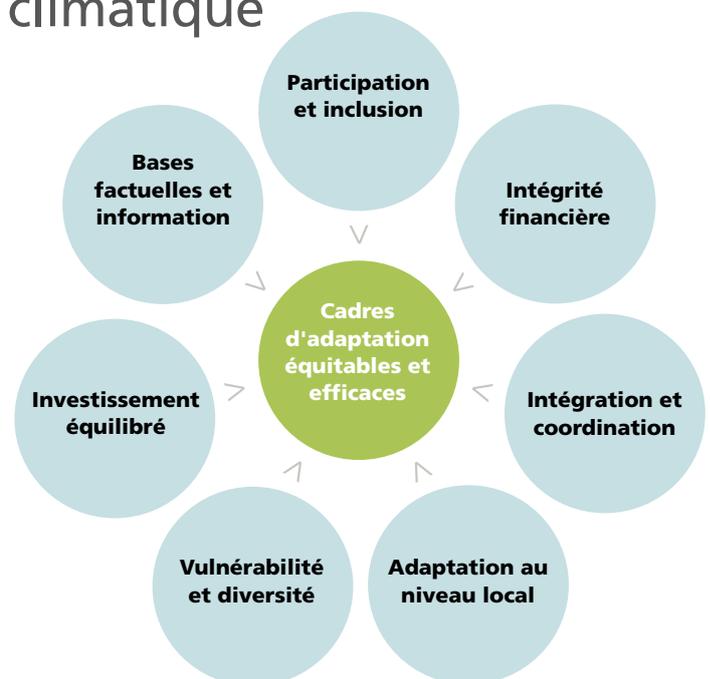




Principes Communs d'Adaptation

Une initiative de la société civile pour promouvoir une Adaptation efficace et équitable au changement climatique



Les cadres nationaux pour la planification de l'adaptation permettent une réponse plus efficace et plus équitable au changement climatique quand :

PRINCIPES	Critères
A. La formulation, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'adaptation sont participatifs et inclusifs	1. De nombreuses parties prenantes (incluant mais sans s'y limiter : la société civile, les gouvernements locaux, les instituts de recherche, les universités, le secteur privé, et les populations autochtones) participent au choix des options et des priorités ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi
	2. La connaissance et l'expérience des communautés locales et des populations autochtones sont intégrées
	3. Les plans et les mesures sont diffusés de façon à ce que les locaux puissent les comprendre et y adhérer
B. Les fonds pour l'adaptation sont utilisés efficacement, et gérés de manière transparente et intégrée	1. La mise en œuvre et le financement des plans sont contrôlés régulièrement via un mécanisme de suivi dans lequel la société civile est représentée
	2. Le financement de l'adaptation est rendu disponible via un processus d'attribution transparent
	3. Le plein et libre accès à l'information sur la façon dont les fonds sont dépensés (finances et procédures) sont assurés
	4. Il existe un mécanisme de protection contre des initiatives pouvant avoir des impacts négatifs
	5. Un mécanisme sécurisé pour exposer des griefs et demander réparation est en place
C. Tous les secteurs gouvernementaux et les différents niveaux administratifs ont défini les responsabilités et les ressources nécessaires pour remplir leur mission	1. Les Plans Nationaux d'Adaptation ont le pouvoir de faire travailler ensemble et dans la même direction, différents secteurs gouvernementaux
	2. Les initiatives existantes et les plans sectoriels sont renforcés pour prendre en compte le changement climatique et le risque de désastres
	3. Les fonds de l'Adaptation sont fournis dans le cadre du budget national et dans le respect des attributions sectorielles
	4. Les plans d'adaptation au niveau local suivent des mécanismes afin qu'ils soient cohérents avec les mesures d'adaptation au niveau national
D. Les plans d'adaptation au niveau local sont développés dans le cadre d'approches à base communautaire qui permettent de développer la résilience des communautés et des écosystèmes	1. Les communautés touchées par le changement climatique participent au choix des options et des priorités en matière d'adaptation
	2. Les plans locaux d'Adaptation sont formalisés et intégrés dans le développement des priorités des administrations locales
	3. Des ressources importantes sont attribuées pour la mise en œuvre des Plans locaux d'Adaptation
	4. Des programmes pluri annuels de soutien aux communautés vulnérables garantissent l'engagement financier sur plusieurs années
E. La résilience des groupes les plus vulnérables au changement climatique est favorisée	1. Les plans et les mesures abordent les problèmes qui touchent différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons et de filles
	2. Les groupes de personnes vulnérables aux conditions sociales, culturelles, économiques et environnementales, sont identifiés et ciblés
	3. Les initiatives prennent en compte les besoins différenciés et les capacités des femmes et des hommes se trouvant dans des groupes d'âge différents
	4. Les initiatives favorisent l'égalité sociale et la cohésion, tout en protégeant les moyens d'existence de la population
F. Il y a assez d'investissements pour le renforcement des compétences et des capacités, ainsi que pour les infrastructures matérielles	1. Des ressources appropriées sont rendues disponibles afin d'améliorer l'efficacité des institutions en charge de l'adaptation au changement climatique
	2. Des ressources appropriées sont rendues disponibles pour sensibiliser le public et développer l'éducation au changement climatique
	3. Les plans d'investissement comprennent des objectifs qui visent à développer les capacités humaines, le capital de la nature ainsi que les infrastructures matérielles
	4. Les capacités des habitants locaux et leurs structures sont développées de manière à ce qu'elles contribuent à assurer à l'émancipation des individus et des communautés.
G. Les plans et les mesures répondent à la preuve des manifestations et des effets actuels et futurs du changement climatique	1. Les plans d'adaptation examinent dans quelle mesure le climat, touché par le stress et des conditions extrêmes liés au changement climatique, a des effets sur les vulnérabilités déjà existantes
	2. La vulnérabilité, l'exposition et les scénarios d'adaptation envisagés sont fondés sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur les preuves sur le terrain
	3. Les actions sont mises à jour lorsque de nouvelles informations pertinentes sont disponibles
	4. L'information sur le climat est rendue disponible aux parties prenantes pour faciliter la prise de décision